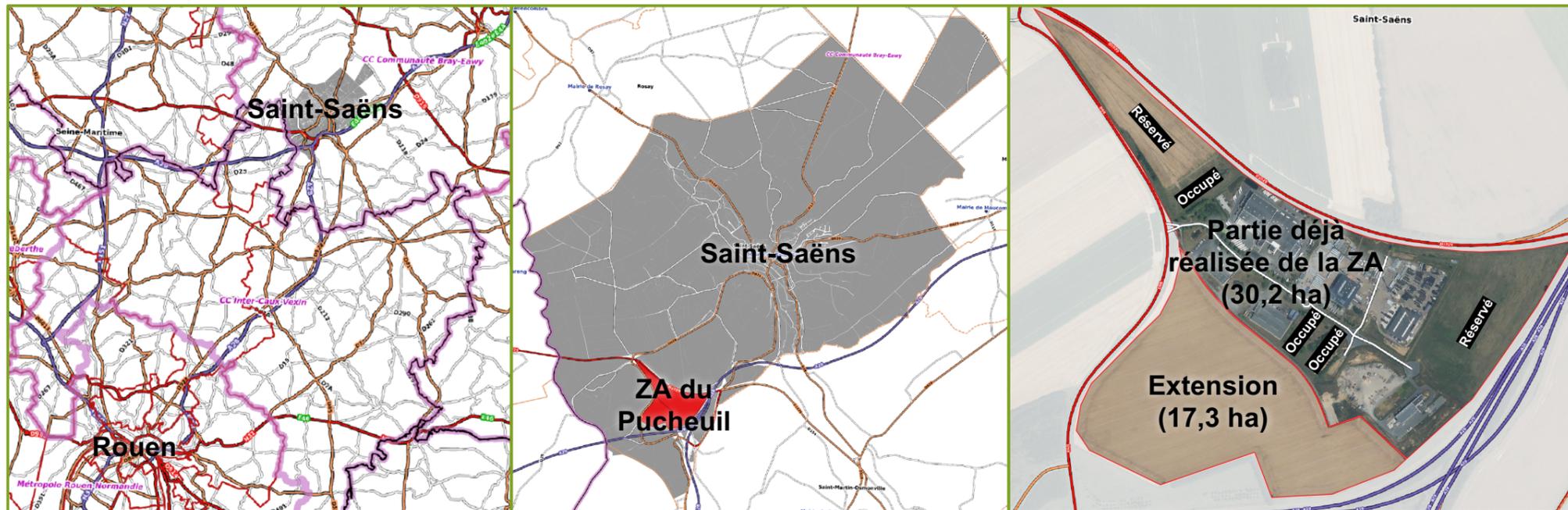


La Communauté Bray Eawy, compétente en matière de développement économique, a engagé une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Saëns pour agrandir la zone d'activités du Puceuil

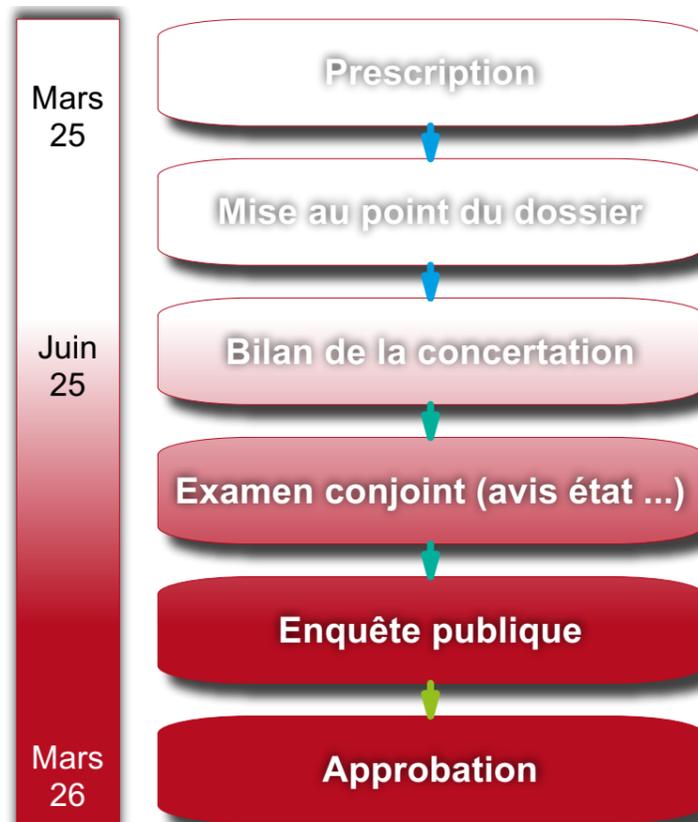


La procédure de mise en compatibilité du PLU de Saint-Saëns devrait durer environ un an, de **mars 2025 à mars 2026**.

Les **motifs d'intérêt général** de ce projet sont rappelés par la délibération du conseil de la communauté Bray Eawy du 26 février 2025. L'extension de la zone d'activités intercommunale du Puceuil permettra :

- ▶ De compléter l'offre et le réseau d'entreprises locales sur la ZAE du Puceuil
- ▶ D'agrandir certaines entreprises déjà implantées sur la zone qui présentent des besoins d'extension
- ▶ De positionner le Puceuil comme échelon logistique infra-territorial stratégique entre Rouen, Amiens, Abbeville et Dieppe
- ▶ De compléter l'offre locale et plus particulièrement le nord de la Seine-Maritime en activité logistique, conformément à l'identification du secteur du Puceuil au sein du Schéma de Cohérence Logistique Régional comme échelon logistique infra-territorial
- ▶ De contribuer au développement de l'emploi local via la création prévisionnelle de 200 emplois minimum sur l'actuelle ZN17

La procédure



Refonte de l'orientation d'aménagement pour encadrer l'extension